

BORDEREAU SIMPLIFIÉ D'APPEL DE COTISATIONS 2008 POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS

A RETOURNER AVANT LE : 29 FÉVRIER 2008 (Date limite)

NOTICE EXPLICATIVE

Cet appel concerne exclusivement les ressortissants de la Convention Collective Nationale du Commerce de Détail, Demi-Gros de la Poissonnerie (CCN 3243).

Cas n° 1 - Votre entreprise n'a pas employé de personnel salarié en 2007 : vous n'avez rien à régler **mais** vous devez compléter et retourner obligatoirement la partie détachable du bordereau afin d'éviter toute relance contentieuse.

Cas n° 2 - Votre entreprise avait du personnel salarié ou vous-même étiez salarié de l'entreprise en 2007 : la cotisation est due, vous devez compléter les tableaux au verso et retourner la partie détachable accompagnée de votre règlement.

Calcul de l'effectif : il se fait sur l'effectif moyen de l'année écoulée, calculé en « équivalence temps plein ». Les apprentis et les contrats de professionnalisation ne sont pas inclus dans l'effectif.

Pour toutes questions relatives au calcul de votre cotisation, n'hésitez pas à contacter Distrifaf au 01 53 42 19 85.

SI VOS COORDONNÉES ONT CHANGÉ Merci de nous indiquer ci-dessous les bonnes informations :

Vos coordonnées

Vos nouvelles coordonnées:

.....
.....
.....
.....

SIRET :

.....

Code NAF :

.....

Téléphone :

.....

Fax :

.....

Votre activité principale:

.....

Si cessation d'activité, indiquer la date :

...../...../.....

